

# RÉSEAU NATIONAL DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION DES PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES (RNV3PE)

Rapport d'activité 2024

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) est un réseau de professionnels de la santé au travail et santé environnementale qui regroupe l'ensemble des 28 unités des Centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE), dans un objectif de détection de situation à risque et de prévention. Il permet notamment de recenser des pathologies en lien avec le travail indépendamment de préoccupations d'indemnisation et de réparation par les régimes de sécurité sociale. Les problèmes de santé au travail ou en lien avec l'environnement diagnostiqués par les médecins experts des CRPPE sont enregistrés dans une base de données commune et sont codés selon plusieurs nomenclatures nationales et internationales : Classification internationale des maladies (CIM-10), Nomenclature des activités françaises (NAF 2008), Classification internationale type des professions (CITP 2008). Les nuisances auxquelles ont été exposées les travailleurs sont codées selon une nomenclature appelée Thésaurus des expositions professionnelles (TEP).

Le RNV3PE est animé par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en partenariat avec cinq autres organismes nationaux du domaine de la santé au travail (Cnam, Ccansa, Inrs, Santé publique France, SFST)<sup>1</sup>. Il s'est doté d'un comité de pilotage (Copil) et d'une cellule opérationnelle. En 2024, les travaux se sont appuyés sur trois collectifs d'experts sélectionnés selon les principes de l'expertise collective de l'Anses : Émergence en santé au travail, Méthodologie et stratégie d'exploitation des données et Psychopathologie professionnelle.

## SOMMAIRE

- 3 CHIFFRES CLÉS**
- 6 FAITS MARQUANTS**
- 9 DATES CLÉS**
- 10 PERSPECTIVES ET TRAVAUX ENGAGÉS**
- 13 AUTRES TRAVAUX**
- 14 PRINCIPALES PUBLICATIONS**

---

<sup>1</sup> Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie ; Inrs : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ; Ccansa : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole ; SFST : Société française de santé au travail.

# CHIFFRES CLÉS

## NATURE DES PROBLÈMES DES SANTÉ ENREGISTRÉS PAR LES CRPPE EN 2023, PATHOLOGIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL, SECTEURS D'ACTIVITÉ ET EXPOSITIONS ASSOCIÉS

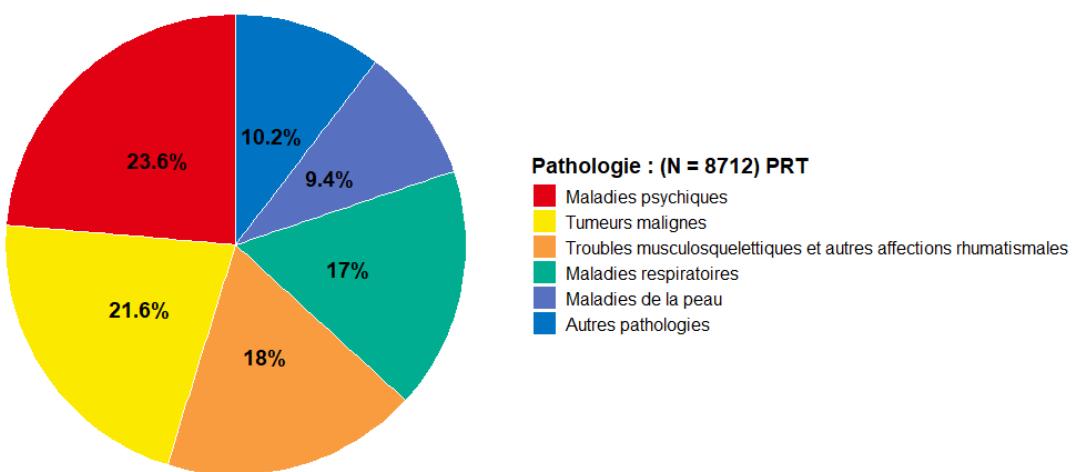
Entre 2001 et 2023, 362 752 PS ont été enregistrés dans le système d'information du RNV3PE par les unités de CRPPE. Ces PS concernent 357 284 patients, pour un total de 612 211 consultations.

Pour la seule année 2023, 18 375 nouveaux PS ont été enregistrés et 4 687 PS ont été revus (à la lueur de nouveaux éléments diagnostiques par exemple), soit un total de 23 062 PS. Les hommes représentaient 55 % des 21 801 patients concernés.

La répartition de la nature de ces 23 062 PS est la suivante : 50,5 % (11 650 PS) ont été classés en PRT ( $n = 8\ 712$  nouvelles et  $n = 2\ 938$  revues) ; 20,4 % (4 716 PS) sont des PCST ; 15,9 % (3 674 PS) ont été classés en ni PRT ni PRE ; 8,7 % (2 005 PS) ont été enregistrés en « Absence de pathologie » (cas d'examens de dépistage effectués dans le cadre du suivi de santé post-exposition/-professionnel ne détectant pas d'anomalie) et enfin 4,4 % (1 017 PS) ont été classés en PRE.

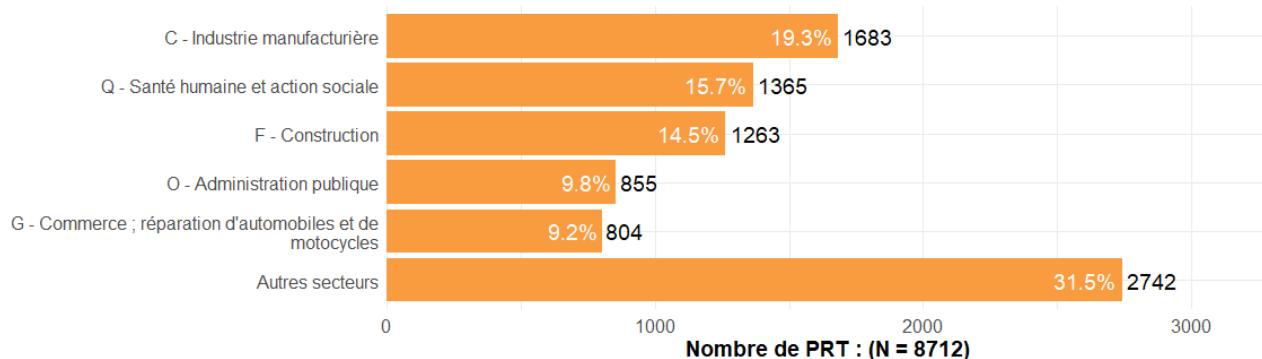
Les 8 712 nouvelles PRT observées en 2023 sont principalement des troubles psychiques (23,6 %), des tumeurs malignes (21,6 %), des troubles musculosquelettiques et affections rhumatismales (18,0 %), des maladies respiratoires (17,0 %) et des atteintes cutanées (9,4 %) (Figure 1).

**Figure 1 – nouvelles pathologies en relation avec le travail les plus fréquemment diagnostiquées par les CRPPE en 2023**



Les secteurs d'activité qui y sont les plus fréquemment associés sont l'industrie manufacturière (19,3 %), le secteur de la santé et de l'action sociale (15,7 %), le secteur de la construction (14,5 %), l'administration publique (9,8 %) et le secteur du commerce (9,2 %) (Figure 2).

**Figure 2 - Secteurs d'activité les plus fréquemment associés aux nouvelles pathologies en relation avec le travail diagnostiquées en 2023**



Parmi les ( $n = 17\ 618$ ) expositions professionnelles rattachées aux ( $n = 8\ 712$ ) nouvelles PRT, les plus fréquentes sont : les facteurs organisationnel, relationnel et éthique (27,0 %,  $n = 4\ 763$ ), produits ou procédés industriels (23,5 %,  $n = 4\ 139$ ), les expositions de type roche ou autres substances minérales (15,3 %,  $n = 2\ 697$ ) ou encore les facteurs biomécaniques (13,2 %,  $n = 1\ 304$ ).

## CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'EXPLOITATION DES DONNÉES DU RÉSEAU

**22** EXTRАCTIONS DE DONNÉES À LA DEMANDE DE MEMBRES DU RÉSEAU OU D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

**6** EXTRАCTIONS POUR LES CRPPE

**2** EXTRАCTIONS POUR DES RAPPORTS D'EXPERTISE EN COURS À L'ANSES

**1** EXTRАCTION POUR L'INRS

**1** EXTRАCTION POUR L'ORS (OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ) ÎLE-DE-FRANCE

**3** RAPPORTS DE L'ANSES INTÉGRANT DES ANALYSES DE DONNÉES DU RNV3PE<sup>2, 3, 4</sup>

## DANS LE CADRE DU GT ÉMERGENCE

**5** CAS CLINIQUES ET,

<sup>2</sup> Anses, 2024. État des connaissances sur les effets sur la santé liés à la profession de personnels navigants et sur la qualité de l'air dans les cabines d'avion (saisine 2019-SA-0075).

<sup>3</sup> Anses, 2024. Huiles essentielles. Bilan des cas rapportés aux Centres antipoison entre 2011 et 2021 et des cas enregistrés par le RNV3PE entre 2001 et 2021 (saisine 2022-SA-0190).

<sup>4</sup> Anses, 2024. Expertise préalable à la création d'un tableau de maladie professionnelle ou à l'élaboration de recommandations aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles - Expertise sur les tableaux de maladies professionnelles existants nécessitant une mise à jour (saisine 2023-SA-0061).

# 21

SITUATIONS PROFESSIONNELLES À RISQUE IDENTIFIÉES PAR LA VEILLE BIBLIOGRAPHIQUE,

**ENTRAÎNANT :**

**17 EXTRАCTIONS DE LA BASE DU RNV3PE ET 5 MESSAGES D'INFORMATION ADRESSÉS AUX CRPPE**

## GLOSSAIRE

**CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales)** : les CRPPE sont des centres d'expertise dans le domaine de la santé au travail et de la santé en lien avec l'environnement, implantés dans des Centres Hospitaliers ou des Centres Hospitaliers Universitaires. Ils ont été instaurés réglementairement par le décret n° 2019-1233 du 26 novembre 2019. Les établissements publics de santé porteur d'un CRPPE sont nommés par les Directeurs des Agences Régionales de Santé pour une durée de 5 ans renouvelables. Les Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle et Environnementales (CCPPE) hébergés dans d'autres établissements de santé de la région deviennent dès lors des unités du CRPPE.

**PS (problème de santé)** : unité de données informatisées au sein du RNV3PE, correspondant, pour un patient donné, à un problème abordé lors d'une consultation en CRPPE (affection nécessitant un diagnostic de son origine professionnelle, état de santé nécessitant un avis expert sur sa compatibilité avec l'activité professionnelle actuelle (maintien au poste) ou future (orientation, reclassement professionnel), exposition actuelle ou passée à des nuisances de type cancérogène ou mutagène nécessitant un suivi médical,...). Plusieurs problèmes de santé peuvent être pris en charge pour un même patient, indépendamment du nombre de consultations.

**Niveau d'imputabilité** : niveau résumant la force de l'association estimée par un médecin expert entre une affection présentée par un patient et la ou les exposition(s) connue(s) (gradée de « 0-exclue », « 1-faible (douteuse) », « 2-moyen (vraisemblable) » et « 3-fort (très vraisemblable) »).

**PRT (pathologie en relation avec le travail)** : lorsqu'à l'issue d'une ou plusieurs consultations, un médecin expert de CRPPE estime que l'affection présentée par le patient (i.e. le problème de santé) a ou peut avoir une origine professionnelle. Cela suppose qu'un lien de causalité entre l'affection présentée et au moins une des expositions professionnelles du patient ne peut être exclu (niveau d'imputabilité au minimum « 1-faible »).

**PRE (pathologie en relation avec l'environnement)** : lorsqu'à l'issue d'une ou plusieurs consultations, un médecin expert de CRPPE exclut une origine professionnelle à l'affection présentée par un patient (i.e. le problème de santé) mais envisage une origine environnementale. Cela suppose qu'un lien entre l'affection et au moins une des expositions environnementales du patient a un niveau d'imputabilité au minimum faible.

**NI PRT NI PRE (pathologie ni en relation avec le travail ni avec l'environnement)** : lorsqu'à l'issue d'une ou plusieurs consultations, un médecin expert de CRPPE n'envisage pas d'origine professionnelle ou environnementale à l'affection présentée par le patient (absence d'exposition contributive).

**PCST (problème de compatibilité Santé/Travail)** : lorsque le problème de santé présenté par le patient ne nécessite que l'avis du médecin de CRPPE concernant la compatibilité de l'état de santé du patient avec un poste de travail actuel ou envisagé.

# FAITS MARQUANTS

## ÉVOLUTION DU RNV3P EN RNV3PE

Le renouvellement de la convention cadre du réseau en 2024 a été l'occasion de décliner l'évolution du Réseau national des vigilances des pathologies professionnelles (RNV3P) en Réseau national des vigilances des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE). Cette évolution fait suite à la parution du décret n° 2019-1233 créant réglementairement les centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE), dont les missions concourent en autres à la prévention, au diagnostic et à la prise en charge des affections en lien supposé ou avéré avec le travail ou l'environnement ou encore à l'enseignement et la recherche sur les pathologies professionnelles et environnementales.

Les activités d'expertise des CRPPE ayant été étendues au domaine de la santé-environnement, le comité de pilotage du réseau s'est positionné en faveur de l'extension de l'intitulé du réseau. De fait, un nouveau logo a été créé et sert de charte visuelle pour un logo propre à chaque CRPPE.

## PUBLICATION DE RAPPORTS DE L'ANSES INTÉGRANT DES EXTRACTIONS OU ANALYSES DE DONNÉES DU RNV3PE

Des exploitations des données du RNV3PE ont permis d'enrichir plusieurs rapports de l'Anses publiés en 2024.

- 1) La description des maladies d'origine professionnelle des personnels navigants ayant consulté les CRPPE a été intégrée au rapport d'expertise de l'Anses relatif à « l'état des connaissances sur les effets sur la santé liés à la profession de personnels navigants et sur la qualité de l'air dans les cabines d'avion »<sup>5</sup> ;
- 2) Les situations d'expositions professionnelles à l'origine des certaines maladies inscrites dans des tableaux de maladies professionnelles ont nourri le rapport d'expertise relatif « aux tableaux de maladies professionnelles existants nécessitant une mise à jour »<sup>6</sup> ;
- 3) La description des affections d'origine professionnelle imputables à une exposition aux huiles essentielles de patients venus consulter en CRPPE a permis de dresser un bilan du type d'affections observées et des activités professionnelles concernées<sup>7</sup>

## MESSAGES D'INFORMATION DU GT ÉMERGENCE À L'ADRESSE DES CRPPE

De nouvelles informations concernant des maladies d'origine professionnelle ou des situations professionnelles à risque sanitaire, identifiées grâce à la veille bibliographique exercée par le GT Émergence, ont été portées à l'attention des CRPPE.

Cinq messages leur ont été adressés à partir d'articles scientifiques discutés au sein du collectif de travail en

<sup>5</sup> Anses, 2024. État des connaissances sur les effets sur la santé liés à la profession de personnels navigants et sur la qualité de l'air dans les cabines d'avion (saisine 2019-SA-0075).

<sup>6</sup> Anses, 2024. Expertise préalable à la création d'un tableau de maladie professionnelle ou à l'élaboration de recommandations aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles - Expertise sur les tableaux de maladies professionnelles existants nécessitant une mise à jour (saisine 2023-SA-0061).

<sup>7</sup> Anses, 2024. Huiles essentielles. Bilan des cas rapportés aux Centres antipoison entre 2011 et 2021 et des cas enregistrés par le RNV3PE entre 2001 et 2021 (saisine 2022-SA-0190).

2024, à propos des sujets suivants :

- Un 2<sup>e</sup> cas clinique de fibrose pulmonaire imputé (au moins partiellement) à une exposition aux poussières d'usinage de Corian®, un matériau de surface solide composé de deux tiers (en poids) de trihydrate d'aluminium et d'un tiers de polyméthacrylate de méthyle a été publié<sup>8</sup>. Ce cas survenu aux États-Unis, incite à la vigilance et à pousser les investigations étiologiques devant des patients présentant une atteinte pulmonaire et ayant été au contact de matériaux de surface solides acryliques, disponibles sur le marché avec de multiples dénominations commerciales (Kron®<sup>9</sup>, Avonite®, Kolpa, Hanex, Kerrock®, Meganite®, Tristone Solid Surface, ...).
- Le rôle important de l'exposition professionnelle à des aérocontaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, fumées de soudage, plomb, fibres minérales artificielles, fongicides, insecticides, ...) dans le déclenchement d'une polyarthrite rhumatoïde mis en évidence par une étude<sup>9</sup>, avec une forte majoration en cas de prédisposition génétique à la maladie et d'un tabagisme associé. Également, l'effet de l'exposition professionnelle semble beaucoup plus important pour les polyarthrites rhumatoïdes avec présence d'anticorps anti-peptides cycliques citrullinés (dites anti-CPP+), d'où la recommandation de renseigner ce paramètre biologique dans les dossiers des patients, en vue d'éventuelles analyses futures.
- Les manifestations allergiques, telles qu'un asthme, aux produits dérivés du soja (farine, protéines isolées, protéines texturées, lécitine...) chez les employés de l'industrie agro-alimentaire, ces produits pouvant être incorporés dans des recettes alimentaires sans gluten ou végétariennes/végétaliennes ayant connu un fort essor ces dernières années<sup>10</sup>. Si le soja est bien connu comme allergène alimentaire, il l'est potentiellement moins en tant qu'allergène professionnel, avec un possible sous-diagnostic chez les travailleurs y étant exposés. D'où la recommandation de rechercher cet allergène devant des manifestations allergiques d'employés du secteur agro-alimentaire.
- Une étude cas-témoin danoise mettant en évidence des associations significatives entre l'emploi parental dans le secteur de l'horticulture et le risque de cancer du sein chez les filles, suggérant que les expositions environnementales pourraient jouer un rôle clé pendant des fenêtres de susceptibilité telles que les périodes pré-conceptionnelles et périnatale<sup>11</sup>. L'activité professionnelle exercée par les parents, lors des périodes pré-conceptionnelle et périnatale, de patientes atteintes de cancer du sein serait ainsi à renseigner dans la mesure du possible dans les dossiers, dans un objectif de vigilance.
- L'exposition à la méthylisothiazolinone (MIT), la chlorométhylisothiazolinone (CMIT) ou au KATHON™ (un mélange de ces deux substances) à rechercher devant des cas de fibroses pulmonaires idiopathiques. Le KATHON™ est un des composants de désinfectants pour humidificateurs mis en cause dans des fibroses pulmonaires idiopathiques sévères survenues dans les années 90 en Corée du Sud (niveau de preuve toutefois limité chez l'Homme)<sup>12</sup>.

## INSTALLATION DU GT PSYCHOPATHOLOGIE PROFESSIONNELLE EN TANT QUE COLLECTIF D'EXPERTS ANSES

Créé en 2017, le GT Psychopathologie Professionnelle du RNV3PE a été transformé en collectif d'experts Anses en 2024, à l'instar des GT Émergence et Méthodologie et stratégie d'exploitation des données du

<sup>8</sup>Corwin C et al. 2024. Interstitial pulmonary disease and aluminum trihydrate exposure: A single case report and detailed workplace analysis. Am J Ind Med. 2024 Mar; 67(3):274-286.

<sup>9</sup>Tang et al. 2023. Occupational inhalable agents constitute major risk factors for rheumatoid arthritis, particularly in the context of genetic predisposition and smoking. Annals of the Rheumatic Diseases 2023; 82:316-323.

<sup>10</sup>Narváez-Fernández et al. 2024. Occupational Asthma and Food Allergy due to Soybean in a Bakery Worker. J Investig Allergol Clin Immunol. 2024 Jun 17; 34(3):207-209.

<sup>11</sup>Elbaek Pedersen et Hansen. 2024. Risk of breast cancer in daughters of agricultural workers in Denmark. Environ Res. 2024 Jan 1;240(Pt 1):117374.

<sup>12</sup>Hong et al. 2023. Exposures to humidifier disinfectant and various health conditions in Korean based on personal exposure assessment data of claimants for compensation. BMC Public Health 23, 1800 (2023).

RNV3PE. Sur appel à candidature, six experts ont été sélectionnés pour un mandat de quatre ans. Lors de sa réunion d'installation en octobre 2024, le programme de travail de ce GT a été défini.

Les travaux du groupe comprendront principalement :

- une analyse des tendances temporelles des psychopathologies au travail par secteur en France,
- l'amélioration de la qualité des données afin de faciliter leur exploitation,
- ainsi qu'un bilan des recommandations de codage qui sera présenté à l'école de qualité et de codage fin 2025.

## **SONDAGE DES CRPPE SUR LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DU RÉSEAU**

Dans une démarche d'amélioration de l'animation du RNV3PE par l'Anses, le Comité de pilotage du réseau a souhaité recueillir la perception et les attentes des médecins consultants au sein des CRPPE vis-à-vis du réseau. Un sondage abordant l'organisation actuelle du réseau (animation, utilisation du système d'information, signalement de situations professionnelles potentiellement émergentes) mais aussi les perspectives souhaitées, a été envoyé aux personnels des CRPPE. Les réponses, restituées lors de l'Assemblée générale du réseau le 5 décembre 2024, ont identifié des axes d'amélioration tels qu'une communication renforcée pour informer de la publication de travaux utilisant les données du RNV3PE. Une large majorité de répondants s'est exprimée en faveur de la consolidation d'échanges d'expertise permettant une montée en compétence des CRPPE. Suite à ce sondage, il a été décidé de tenir dorénavant une AG annuelle du réseau (avec une alternance présentiel/distanciel), et de lancer des webinaires périodiques sur des thématiques d'intérêt pour les médecins des CRPPE.

# DATES CLÉS

20-21 mars 2024

Journée nationale de toxicologie appliquée en santé au travail (Toxidays) » à Marseille

La démarche méthodologique du groupe de travail « Émergence » a été présentée et trois signaux investigués ont été évoqués :

- les manifestations allergiques au psyllium dans le secteur agroalimentaire,
- la dermatose allergique de contact en lien avec la benzisothiazolinone dans le secteur de la sécurité incendie,
- le syndrome de Shulman (fasciite à éosinophiles) en lien avec l'exposition professionnelle aux solvants organiques.

4-7 juin 2024

Congrès national de médecine et santé au travail (CNMST), à Montpellier

Trois posters issus des travaux des groupes de travail de l'Anses y ont été présentés, intitulés :

- réaction allergique au psyllium : un risque émergent pour les travailleurs de l'industrie agroalimentaire<sup>13</sup>,
- syndrôme de sensibilité chimique multiple<sup>14</sup>,
- psychopathologies chez les affiliés à la MSA dans le RNV3PE<sup>15</sup>.

13 septembre 2024

Journée de rencontre inter-institutionnelle à Paris

Cette journée d'échange réunissant la DGS, les CRPPE, les ARS, l'Anses et Santé publique France, organisée par la DGS, a permis de renforcer les liens entre les différents acteurs, de faire connaître l'activité des CRPPE et de discuter de perspectives pour une meilleure collaboration.

5 décembre 2024

Assemblée générale du RNV3PE à Maisons-Alfort

L'assemblée générale annuelle du réseau, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs autour des pratiques et enjeux de veille et de prévention en santé au travail et santé environnement, s'est tenue à l'Anses.

<sup>13</sup> Éva Ougier, Pascal Andujar, Marie-Thérèse Le Cam, Réaction allergique au psyllium : risque émergent pour les travailleurs de l'industrie agroalimentaire. Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. Volume 85, Issues 2-3, 2024.

<sup>14</sup> Catherine Verdun-Esquer, Dominique J. Bicout, Camille Carles, Fabrice Hérin, Nicole Le Moual, et al. Syndrome de sensibilité chimique multiple (SCM) - Description des cas enregistrés dans le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) entre 2001 et 2021. Saisine n° 2021-AST-0185, Anses. 2023, 61 p.

<sup>15</sup> Juliette Bloch, Natalie Vongmany, Lynda Larabi, Isabelle Thaon. Psychopathologies chez les affiliés à la MSA dans le RNV3P. Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. Volume 85, Issues 2-3, 2024.

# PERSPECTIVES ET PROJETS ENGAGÉS

## TENDANCE DES CAS D'ASTHME D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

En 2012, une étude décrivant les tendances de l'évolution des cas d'asthme d'origine professionnelle (AOP) vus dans les Centres de consultation de pathologies professionnelles et environnementales a été publiée par des membres du RNV3PE<sup>16</sup>. Elle décrivait les tendances de ces diagnostics globalement et en fonction des secteurs d'activité et des agents d'exposition au cours de la période 2001-2009. Les principaux résultats de cette étude ont montré une diminution significative des AOP liés aux isocyanates, aux aldéhydes et au latex sur la période d'étude et une augmentation significative de ceux dus aux composés d'ammonium quaternaire, principalement utilisés comme agents de nettoyage et de stérilisation. Cette étude datant de plusieurs années, son actualisation aux années 2009 – 2023 permettra de voir si :

- la diminution globale des cas d'AOP s'est poursuivie,
- les résultats observés en termes d'exposition ou des secteurs à risque se confirment,
- de nouveaux secteurs ou activité à risque sont identifiés,

Les résultats sont attendus pour décembre 2025.

## TENDANCE DES CAS DE PATHOLOGIE PSYCHIQUE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

En 2018, l'étude « Trends in work-related mental disorders by sector in France » décrivant les tendances des troubles mentaux liés au travail vus dans les CCPPE entre 2001 et 2011 a été publiée par des membres du RNV3PE<sup>17</sup>.

Les principaux résultats de cette étude sont l'augmentation significative du nombre de psychopathologies en lien avec le travail dans les secteurs de l'agriculture, des postes et services de télécommunication et de la santé et du social, et leur diminution significative dans les secteurs de la chimie et pharmaceutique, du métal et de fabrication de livres au cours de la période.

Cette étude datant maintenant de plusieurs années, son actualisation par le GT Psychopathologie Professionnelle fournira une photographie des tendances des psychopathologies liées à l'activité professionnelle dans le RNV3PE entre 2001 et 2023 et permettra notamment :

- d'évaluer si l'augmentation du nombre de psychopathologies liées au travail vues dans les CCPPE de 2001 à 2011 s'est poursuivie au-delà de cette période,
- d'identifier, le cas échéant, de nouveaux secteurs et/ou métiers à risque,

Les résultats de l'étude sont attendus pour décembre 2025.

<sup>16</sup> Paris C, Ngatchou-Wandji J, Luc A, et al Work-related asthma in France: recent trends for the period 2001 - 2009 Occupational and Environmental Medicine 2012;69:391-397.

<sup>17</sup> Telle-Lamberton M, Faye S, Pontin F, Bensefa-Colas L, de Clavière C, Le Barbier M, Lasfargues G. Trends in work-related mental disorders by sector in France. Occup Med (Lond). 2018 Sep 13;68(7):431-437.

## TUTORIELS

Pour renforcer la formation continue des utilisateurs du RNV3PE au codage des problèmes de santé dans l'application, une chaîne Vimeo à accès restreint permet l'accès à de courts tutoriels, illustrés par des exemples concrets. L'objectif étant de rendre la prise en main de l'application RNV3PE simple et rapide.

Les quatre modules sont déjà en ligne :

- **1<sup>er</sup> module** : présentation du réseau, missions, activités et recueil des données.
- **2<sup>e</sup> module** : aspects théoriques et pratiques de la gestion de la fiche Patient (codage, saisie, ajout des médecins référents).
- **3<sup>e</sup> module** : règles de création et d'unicité de la fiche consultation, saisie des différents onglets (« administratif », « motifs », « socio-professionnelles »), validation finale et le rattachement aux fiches Problème.
- **4<sup>e</sup> module** : présentation de deux cas cliniques, dépression et un épisode dépressif pour illustrer concrètement le codage en situation réelle.

### Liste des tutoriels

#### **Module 1 :**

- [01.1] Présentation du réseau
- [01.2] Les activités du réseau
- [01.3] La collecte des données

#### **Module 2 :**

- [02.1] Fiche patient : les aspects théoriques du codage et de la saisie
- [02.2] Fiche patient : les aspects pratiques du codage et de la saisie
- [02.3] Fiche patient : ajout des médecins

#### **Module 3 :**

- [03.1] Fiche Consultation : présentation et aspects théoriques
- [03.2] Fiche Consultation : aspects pratiques (caractéristiques administratives)
- [03.3] Fiche Consultation : aspects pratiques (motifs de la consultation)
- [03.4] Fiche Consultation : aspects pratiques (caractéristiques socio-professionnelles)
- [03.5] Fiche Consultation : validation de la fiche et rattachement

#### **Module 4 :**

- [99.5] Codage clinique d'une dépression
- [99.6] Codage clinique d'un épisode dépressif

## LANCEMENT DE WEBINAIRES RNV3PE

Certaines unités de CRPPE ont développé des compétences pointues dans la prise en charge de problèmes de santé particuliers, comme les intolérances environnementales idiopathiques, les pneumopathies interstitielles diffuses ou encore les maladies auto-immunes. Dans une optique de montée collective en compétences, des partages d'expertise seront proposés sous format de webinaires interactifs, disponibles en replay sur la chaîne Vimeo du RNV3PE. Les souhaits de thématiques à aborder et les propositions d'intervention seront à adresser au président du Copil ainsi qu'à l'équipe RNV3PE.

## INTÉGRATION DES CRPPE DE GUADELOUPE ET MARTINIQUE AU RÉSEAU

La création du CRPPE Guadeloupe et Iles du Nord, implanté dans le CHU de la Guadeloupe a été actée en février 2024, par décision du Directeur général de l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le CRPPE de la Martinique a été créé fin 2022, au sein du CHU de Martinique.

La mise en place de consultations accueillant des personnes exposées de façon professionnelles et/ou environnementales au chlordécone et aux émissions gazeuses produites par la décomposition des algues sargasses constitue une orientation importante de ces deux CRPPE.

Les conventions entre l'Anses et les CHU agissant pour le compte de ces deux CRPPE seront signées en 2025, permettant un accès sécurisé au système d'information du RNV3PE et une formation à la saisie des données de consultation dans ce système d'information.

# AUTRES TRAVAUX

## ACTUALITÉ SUR LES TRAVAUX DU THESAURUS DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES (TEP)

En novembre 2024, la version 2025 du TEP a été livrée aux éditeurs de logiciels. Cette version intègre des ajouts dans la classe « agent chimique » qui concernent, par exemple, certains PFAS et des expositions retrouvées dans les tableaux de maladies professionnelles, mais aucune nouvelle classe rénovée.

Les métadonnées renseignant sur le caractère Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique des expositions ont également été ajoutées.

## TRANSCODAGE DES EXPOSITIONS DU TEP BÉTA-2 VERS LE TEP RÉNOVÉ

Depuis le lancement en 2018 de la rénovation du TEP, un important travail de modernisation a été entrepris, visant à améliorer la structuration et enrichir les données relatives aux expositions professionnelles. Ce travail a engendré un nombre important de modifications notamment au niveau des codes, des libellés associés aux expositions et de la hiérarchisation.

Pour une exploitation cohérente et pérenne des données dans le temps, notamment lors d'analyses rétrospectives ou de comparaisons interannuelles, un travail de transcodage a été engagé. Il a été réalisé en collaboration avec Santé publique France afin de consolider les correspondances proposées entre anciennes et nouvelles classes du TEP.

Dans un premier temps, cette table de transcodage sera mise à disposition des utilisateurs du RNV3PE puis pourra également être partagée plus largement avec l'ensemble des utilisateurs du TEP.

## PRINCIPALES PUBLICATIONS

Bénic A., 2024. Intoxication chronique professionnelle au sulfure d'hydrogène et manifestations neurologiques : cas cliniques extraits du Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P). Thèse pour le diplôme d'état de docteur en médecine.

Faure H., 2024. Description des situations à risque d'imprégnation au plomb identifiées par les consultations de pathologies professionnelles et environnementales sur une période de plus de 20 ans (2001-2023). Thèse pour le diplôme d'état de docteur en médecine - Spécialité : médecin et santé au travail.

Ougier E. et Bonneterre V., 2024. Teintures capillaires : produit d'origine végétale ne veut pas dire sans risque. Vigil'Anses n° 22, avril 2024.

## ÉQUIPE RNV3PE AU SEIN DE LA DIRECTION DES ALERTES ET DES VIGILANCES SANITAIRES DE L'ANSES

**Juliette BLOCH**  
Directrice de la DAVS

**Daphné GOUVRIT**  
Assistante de direction

**Abir AACHIMI**  
Chargée d'études en santé travail

**Nahida ATIKI**  
Chargée d'études en santé travail

**Serge FAYE**  
Statisticien

**Lynda LARABI**  
Animatrice informaticienne

**Éva OUGIER**  
Chargée de mission, Coordination de la mission  
RNV3PE

## LES PARTENAIRES





AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr)